

Le comité départemental pour l'emploi, une nouvelle instance pour le plein emploi dans la Vienne

mercredi 20 mars 2024, par [lpe](#)

Le premier comité départemental pour l'emploi s'est réuni le mardi 19 mars coprésidé par Alain PICHON, Président du Département de la Vienne et Jean-Marie GIRIER, Préfet de la Vienne. L'objectif de ce comité est d'assurer une meilleure coordination des acteurs afin de répondre aux besoins des employeurs et particularités de chaque bassin d'emploi du département, et renforcer l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi.

La Loi pour le plein emploi, parue au Journal Officiel le 19 décembre 2023, a institué une évolution de la gouvernance de l'écosystème de l'emploi, de l'insertion et de la formation dans un objectif de meilleure efficacité du service public de l'emploi. La transformation de Pôle emploi en France Travail prévue par la loi s'accompagne de la construction d'un « Réseau pour l'emploi » depuis le 1er janvier 2024.

Un comité est ainsi créé à chaque niveau territorial d'intervention pour élaborer et suivre des plans d'actions adaptés à chaque territoire, en respectant les compétences de chacun.

Le « **comité départemental pour l'emploi** », est désormais l'instance unique de suivi partagé des politiques d'insertion et d'emploi dans la Vienne. Il est co-présidé par le Président du Département de la Vienne et le Préfet. Au niveau infra-départemental, des comités territoriaux seront mis en place, autour de chaque sous-préfet d'arrondissement et de représentants des collectivités territoriales.

Une nouvelle gouvernance simplifiée et un partenariat renforcé pour le plein emploi dans la Vienne

Concrétisant une nouvelle étape dans la coopération déjà très avancée dans la Vienne entre l'État, le Département de la Vienne et les acteurs du service public de l'emploi, le comité départemental de l'emploi a formalisé sa feuille de route 2024, structurée en trois axes de travail :

- Améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi pour une insertion professionnelle réussie
- Agir pour et avec les entreprises afin de faire face à leurs tensions de recrutement
- Transformer le service public de l'emploi

L'ensemble de cette démarche vise à œuvrer collectivement et se donner les moyens d'atteindre l'objectif partagé du plein emploi fixé par le président de la République à horizon 2027.

Cette feuille de route stratégique s'appuiera sur le diagnostic réalisé par les opérateurs de l'emploi (France Travail, missions locales, cap emploi) et le Département, permettant d'arrêter les axes de travail opérationnels à déployer, de façon coordonnée, sur tout le territoire.

Une politique volontariste pour l'insertion et l'emploi dans la Vienne

L'Etat et le Département de la Vienne mènent une politique volontariste en matière d'emploi et d'insertion en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail. Ils soutiennent fortement les structures d'insertion par l'activité économique sur l'ensemble du territoire et favorisent la mise en œuvre d'actions communes, notamment dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la pauvreté.

De plus, le Département a été retenu par la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités pour expérimenter dès 2024 un accompagnement rénové des allocataires du RSA sur le bassin de Grand Châtellerault, poursuivant ainsi son engagement en matière d'insertion des plus fragiles.

Les objectifs de cette expérimentation, menée avec les équipes de France Travail seront :

- l'accompagnement renforcé de tous les bénéficiaires du RSA (2800 allocataires)
- l'inscription systématique de tous les bénéficiaires du RSA du territoire cible à France Travail
- proposer jusqu'à 15 heures d'activité hebdomadaires à ceux qui sont éligibles (formation, immersion en entreprises, ateliers CV, accompagnement à la mobilité, à la garde d'enfants, soins)
- La mobilisation des entreprises et plus globalement de l'ensemble des acteurs concourant sur un territoire à l'inclusion dans l'emploi.

Quelques chiffres clés :

- Taux de chômage dans la Vienne : 6,1% (France : 7,2%)
- 73% des emplois de la Vienne sont en CDI, taux le plus élevé de la région
- 3167 demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA
- 12271 allocataires du RSA

Restez en veille sur l'actualité économique locale avec notre magazine trimestriel :

<https://boutique.lepetiteconomiste.com>